



PAROISSE DE BULLE
LA GRUYÈRE

Assemblée Paroisse du mardi 26 novembre 2017

9h30 – 12h42

Présents :

Présidente : Gwennaëlle Ducry-Rey
Conseillers : Mark Stalder, Raphaël Bär, Benoît Yogo, Cédric Castella
Ministres : Gérard Stauffer, Emmanuel de Calonne
Caissier : Corinne Valley
Secrétaire : Caroline Bisig-Charrière

Début du culte : 9h 30

Début de séance : 10 h 10

Fin de séance : 12 h 42

SUJET	DESCRIPTION
Ouverture de l'Assemblée	<p>Au nom du conseil de paroisse, Mme Ducry-Rey souhaite la bienvenue à cette assemblée de Paroisse ordinaire et salue spécialement M. Pierre-Philippe Blaser, président du conseil synodal.</p> <p>Excusés: Annette Granier, Lucile Nordberg, Ivete Stauffer</p> <p>L'Assemblée de Paroisse a été convoquée en respectant l'art. 74 de règlement de l'Eglise Evangélique réformée du canton de Fribourg. L'ordre du jour a été publié dans la feuille officielle du canton de Fribourg, dans le Trait d'Union ainsi que sur le site de la paroisse. L'article 78, point 4 du règlement ecclésiastique de l'Eglise évangélique réformée du canton de Fribourg stipule :</p> <p>« Les propositions qui concernent un objet qui n'a pas été porté à l'ordre du jour sont, si l'Assemblée vote l'entrée en matière, transmises au Conseil de paroisse pour rapport à la prochaine Assemblée de paroisse ».</p> <p>La présidente donne connaissance de l'ordre du jour de la séance. Aucune remarque n'a été formulée sur l'ordre du jour de l'assemblée de Paroisse.</p> <p>49 personnes présentes qui ont le droit de vote (16 ans révolus), dont la moitié + 1, soit 25 personnes constituent la majorité requise.</p>
1. Culte	<p>Le Pasteur Emmanuel de Calonne débute l'Assemblée par le culte</p> <p>La présidente rappelle les tâches de l'Assemblée de paroisse.</p> <p>L'Assemblée de paroisse a une grande responsabilité dans la Paroisse et que chacun est important dans les décisions de la Paroisse. La Présidente fait lecture de l'Art. 76 du règlement ecclésiastique.</p> <p>Suite à la retraite du conseil de Paroisse en date du 10 et 12 novembre 2017, ils se sont rendu compte de la richesse et des forces de la paroisse. Un des points forts de la</p>

	<p>Paroisse est nos différences et notre ancrage dans la foi chrétienne. Nous souhaitons accepter ces différences et vous invitons à accepter également ces différences. Soyez bienvenue tel que vous êtes.</p>
<p>2. Nomination des scrutateurs</p>	<p>Messieurs Olivier Pralong et Marcel Aguet sont nommés scrutateurs pour cette assemblée</p>
<p>3. Approbation du PV de l'Assemblée de Paroisse du mardi 16 mai 2017</p>	<p>Le procès-verbal se trouve sur le site internet et pouvait également être consulté au secrétariat depuis le début novembre. Comme mentionné dans l'ordre du jour, il ne sera pas lu durant l'assemblée</p> <p>M. Brandt n'a pas trouvé le procès-verbal sur le site internet mais seulement l'ordre du jour.</p> <p>M. Castella indique la procédure à suivre pour trouver le procès-verbal de l'assemblée du 16 mai 2017:</p> <ul style="list-style-type: none"> - www.eglise-bulle.ch - Paroisse - Documents officiels <p>En suivant cette marche à suivre, les documents officiels sont facilement accessibles à tous les paroissiens.</p> <p>Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du mardi 16 mai 2017 est approuvé à l'unanimité.</p>
<p>4. Vie de la Paroisse</p>	<p>Le nouveau conseil de paroisse désire avoir un suivi de la vie Paroisse en fonction de la dernière assemblée de paroisse et non plus à l'assemblée de paroisse de printemps avec la clôture de l'année précédente.</p> <p>Les rapports d'activité présentés lors de l'assemblée du printemps font souvent référence à des activités de plus de 12 mois. Le nouveau conseil ne trouve pas ce système très pertinent mais trouverait plus judicieux de présenter des rapports d'activités par année scolaire.</p> <p>La présidente donne donc la parole aux personnes responsables des projets passés dans la Paroisse depuis la dernière assemblée de paroisse:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chemin de la Passion : Pasteur Stauffer <p>Ce fut une aventure œcuménique entre notre paroisse, la paroisse catholique (l'Unité pastorale de notre Dame de Compassion) et l'église évangélique de Bulle. Chaque paroisse a contribué à cette semaine avec ses forces spécifiques. Cette aventure a nécessité un comité d'organisation dans lequel toutes les églises étaient représentées. L'organisation a demandé des dizaines de bénévoles issues des trois communautés, dont plusieurs se trouvent dans l'assemblée ce matin. Cette semaine œcuménique a pu compter sur la collaboration de M. Jean Godel, journaliste à la Gruyère qui a su couvrir cette aventure d'une manière très positive. Nous avons également pu compter sur la collaboration de la ligue pour la lecture de la Bible, qui a mis gratuitement le matériel publicitaire à disposition et a créé gratuitement un site internet exprès pour cette occasion. Ce fut également une semaine d'activité qui a tourné autour de l'exposition "Chemin de la Passion". Cette exposition nous faisait revisiter les derniers jours de Jésus (depuis les Rameaux jusqu'à sa Résurrection) sous la forme d'un chemin, ne s'adressant pas seulement à l'intellect mais également au visuel et à nos sens. Cette exposition a été visitée par plus de 500 enfants de l'école primaire accompagnés de leur catéchète, sans compter les jeunes du CO et de nombreux adultes.</p> <p>Les points forts ont été le culte œcuménique d'ouverture à trois églises, qui a eu lieu dans l'Eglise de la Tour-de-Trême, le concert du chœur de St-Pierre aux Liens, la soirée conte avec le groupe Nabi et encore plusieurs autres activités.</p> <p>Cette semaine a été un déclencheur d'une envie de travailler plus souvent ensemble entre paroisse catholique, réformée et église évangélique. Suite à cela, une pastorale bulloise où les pasteurs réformés, évangéliques et les curés se rencontrent régulièrement pour prier ensemble et parler de la vie spirituelle bulloise.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 500 ans de la Réforme : Pasteur Stauffer

Ce jubilé nous a accompagnés tout au long de l'année. Cela a débuté par le culte de la Réforme à l'Aula du CO, il y a une année. Plusieurs activités nous ont accompagnées durant l'année, certaines mises sur pied par notre paroisse et l'Eglise évangélique de Bulle (par exemple: les 4 soirées cinémas, le spectacle de la Marelle) et d'autres activités propres à notre paroisse, comme la présence sur le marché folklorique de notre paroisse; la conférence du pasteur Martin Hoegger sur la spiritualité de Luther; la séquence de notre semestre d'hiver du Goûter Dieu, suivi par 25 personnes 1 fois par mois, a été consacrée à redécouvrir la prière chez Martin Luther.

Suite à la formation du Pasteur Stauffer en 2016, cette formation comportait comment mettre sur pied un projet de paroisse. Le formateur leur avait conseillé de ne pas mettre sur pied plusieurs projets par année pour une paroisse, car cela épuise les bénévoles et vous vous épuisez vous-mêmes. Le pasteur Stauffer a peu effectivement constaté la véracité de cela suite à cette année très chargée par ces deux projets "Chemin de la Passion" et "500 ans de la Réforme".

• **Ministryteam : Olivier Pralong**

Lecture d'un verset de Philippiens 4-6

M. Pralong explique en quoi consiste le Ministry-team ou en français « équipe de prière ».

Depuis le mois de septembre à la fin du culte, deux personnes sont à la disposition des paroissiens qui désireraient transmettre des sujets de prière particuliers.

Ce groupe est composé actuellement de 9 paroissiens/nes. Ils sont à la disposition pour prier sur différents sujets (de reconnaissance, d'intercession, etc), ils ne sont pas professionnels mais ils se mettent à la disposition des paroissiens avec leur humilité et leur foi afin que Dieu puisse agir.

Ce groupe a accepté certaines exigences, comme la confidentialité. Le groupe se voit une fois par mois pour prier les uns pour les autres.

Le Pasteur Stauffer précise que le groupe suit une formation continue, afin de se remettre en question. Le groupe se forme pour être au service des paroissiens, d'être réformer par la parole de Dieu et d'être transformé par son esprit pour pouvoir le servir du mieux possible.

Olivier Pralong remercie le CP pour sa confiance envers le Ministryteam

• **Culte de l'enfance anciennement l'école du dimanche:** Pasteur de Calonne

Anouk Repond et Hélène Kovacs sont remerciées pour leur engagement tout au long de ces dernières années au sein de l'école du dimanche. Malgré ce changement, il était tout de même important pour une paroisse d'offrir une possibilité d'apprendre durant le culte, mais pas seulement le 1er, 3ème et 5ème mais tous les dimanches. Le pari de mettre sur pied un culte de l'enfance tous les dimanches a donc été relevé et nous avons trouvé avec l'aide de Dieu 6 monitrices. L'important maintenant, c'est que toutes les familles soient au courant que le culte de l'enfance a lieu tous les dimanches.

Un autre projet pour le futur, ce sera la mise sur pied d'une garderie pour les 0-4 ans. Le pasteur de Calonne remercie les 6 personnes qui s'investissent dans le culte de l'enfance.

• **Réseaux sociaux: Facebook, twitter, remanier le site internet :** Cédric Castella

Durant les 6 derniers mois, le site internet a subi des changements (amélioration du formulaire de contact, possibilité de faire des dons en ligne pour des projets spécifiques ou non spécifiques).

M. Castella a également introduit la paroisse sur les réseaux sociaux (Facebook, twitter). Pour le réseau Facebook, deux options ont été choisies : l'un qui est une page Facebook spécifique à la Paroisse et l'autre est un groupe Facebook qui est destiné à l'ensemble des Chrétiens de la Gruyère et hors de la Gruyère. La deuxième option est dans l'idée de diffuser rapidement des informations et également de communiquer entre les

Chrétiens de notre région. Manque un peu d'interactivité sur ces réseaux sociaux, manque de réaction de la part des personnes. M. Castella espère générer un peu plus de contact avec les personnes ainsi que d'augmenter l'esprit de communauté et de partage de part ces réseaux sociaux.

Questions

M. Brandt s'étonne que l'Assemblée n'ait pas été consultée pour cette décision. Il est personnellement contre tous ces réseaux sociaux car il voit les conséquences négatives dans notre société suite à ces réseaux. Il estime que la Paroisse doit rester dans le cadre de la Paroisse de la Gruyère. Si des personnes extérieures désirent intervenir, ils peuvent nous contacter sur le site internet et non pas par ces réseaux sociaux.

M. Houriet demande si les autres paroisses connaissent ces réseaux sociaux. Ont-ils les mêmes sites ou les mêmes pages que nous ? Si des activités ont lieu, devons-nous nous connecter sur leur site ou est-ce que c'est centralisé?

M. Castella répond depuis le groupe Facebook "Chrétien de la Gruyère", les différentes églises de la région ont été contacté et peuvent publier sur cette page. La page de la Paroisse est plus utile pour publier des activités propres à la Paroisse. L'idée est de partager, non seulement à l'intérieur de la Paroisse mais également avec les autres communautés existantes dans la région.

Pasteur Stauffer mentionne que la page Facebook de la Gruyère est seulement le prolongement de ce qui a été amorcé il y a quelques années en arrière par un membre du conseil de l'Eglise évangélique de Bulle qui avait mis sur pied une lettre de nouvelle ouverte à toutes les Eglises de la région ou chaque église de la région, qui avait une manifestation, pouvait s'adresser à cette personne. Ainsi l'information est envoyée dans le cadre d'une Newsletter à tout le monde.

M. Castella précise que la Newsletter de la Paroisse a également été modifiée et est plus attractive.

M. Genin demande si la page Facebook de Bulle ressemble à celle de Romont et de Châtel. Trouve-t-on les mêmes informations? M. Castella lui répond que les informations ne sont pas les mêmes et que la dynamique est régionale. M. Castella rappelle que le principe de Facebook est le partage d'information donc si on trouve une information que l'on désire partager, il est possible de le faire sur les différents sites.

M. Genin demande si d'autres paroisses réformées utilisent Facebook et si c'est quelque chose de plus en plus utilisé ? M. Castella a pu constater que ce genre de réseaux est de plus en plus utilisé dans le monde et utilisé par toutes les églises protestantes ou catholiques. C'est un moyen qui met en contact et permet de mettre en ligne des informations plus rapidement.

Mme Ducry-Rey rappelle que ce thème avait été discuté lors d'une autre assemblée de paroisse afin de peser le pour et le contre dans la société dans laquelle on vit.

• **Activités extra-scolaire (enfance et jeunesse)** → Dorianne Jeanneret

Activités jeunesse extra-scolaire: 3 groupes ont été formés. Il y a toujours le groupe de jeunes entre 14 et 17 ans et plus, qui se réunissent tous les vendredis après l'école à partir de 17.30 heures jusqu'à 21.00 heures. Possibilité de les accueillir après l'école. Le choix a été fait le vendredi soir directement après l'école, afin d'éviter des allers-retours et également car les week-ends étaient souvent chargés par des activités familiales ou autres. Ce changement vient d'être mis sur pied et les choses avancent donc gentiment et se mettent en place.

Autre groupe : le Cap junior. Ce groupe est plus ciblé pour les jeunes du CO (1er, 2ème, 3èmes CO). Ils se réunissent une fois par mois, pendant une journée avec thème et

également des activités. Ce projet est dans son début et ils vont voir si cela correspond aux demandes des jeunes. La tranche d'âge est vraiment ciblée au CO.
3ème groupe. Cap plus. Ce groupe serait plus pensé pour les jeunes de 18 ans et plus, qui désirent se rencontrer entre jeunes adultes. Le but est de mettre sur pied leur propre soirée, leur propre thème où ils peuvent se poser des questions, s'interroger. Le pasteur de Calonne et Dorianne Jeanneret seraient toujours à disposition en cas de besoin. Pour le moment pas actif. mais c'est une porte ouverte aux jeunes adultes.

Kids Games

C'est une semaine sportive et de découverte de la Bible pour les enfants entre 7 et 14 ans, qui aura lieu tous les deux ans. Les Kids Games ont déjà lieu depuis 2004 en Suisse romande mais ce sera la première fois dans le canton de Fribourg. Cette semaine aura lieu en Gruyère dans la semaine du 12-17 août 2018.

Les Kids Games mettent en avant les valeurs chrétiennes d'une manière ludique. Voir le site www.kidsgames.ch

Les Kids Games ne peuvent avoir lieu que grâce aux bénévoles (coach (18 ans et plus), aide-coach (15-16 ans), personnes pour l'animation biblique, arbitres, personnes pour la prière, etc)

C'est une semaine extraordinaire pour les enfants mais également pour les adultes.

L'initiatrice de ce projet est Mme Mélanie Kyprian-Pittet

Pasteur de Calonne, Corinne Valley et Dorianne Jeanneret font partie du comité ainsi que d'autres personnes.

Mini-camp : 30 mai au 2 juin 2018

Recherche des moniteurs ou aide-moniteurs.

Questions:

Mme Brigitte Martinet demande si les Kids Games sont comme une forme de camp ou les enfants rentrent le soir chez eux?

Les activités ont lieu la journée et les enfants rentrent chez eux pour dormir. Sauf pour un groupe "grain de blé" qui dormira sur place mais pas à la paroisse.

La prochaine réunion pour les Kids Games a lieu le 13 décembre 2017 à 19.30 heures à la maison de Paroisse (salle des jeunes en bas).

Interreligieux: Pasteur Stauffer

Lors d'une précédente assemblée de Paroisse, M. Fookes avait interpellé le conseil sur la question de l'interreligieux. M. Fookes avait émis le désir d'organiser une fois une rencontre entre paroissiens sur ce sujet. Le Conseil de Paroisse a donc réfléchi sur ce sujet et il va proposer à l'automne prochain, une série de soirées sur la question de l'interreligieux mais Bible en main. A la suite de ces soirées, cette rencontre sera mise sur pied. Ces soirées, Bible en main, vont aborder des thèmes comme le monde spirituel dans la Bible et l'évolution de l'image que l'on se fait de Dieu dans la Bible. Les choses n'ont pas été toujours aussi simples à l'intérieur de la Bible. On assiste à une évolution dans la Bible à un monothéisme très strict donc on va parler de ces problèmes-là. Cela va nous aider à prendre conscience des différentes images de Dieu dans le monde religieux d'aujourd'hui et le fait que ce n'est pas figé.

Autre thème abordé: la dimension interreligieuse ou pluri-religieuse dans la vie de l'Israël de l'ancien testament et dans la vie de l'Eglise naissante. On abordera les différentes facettes de l'inter-religieux et leurs enjeux respectifs. Il y a aura encore d'autres thèmes. Dans le cadre de cette formation, un week-end spécifique sera proposé en compagnie du pasteur Shafique Keshavjee, ancien professeur de théologie à l'Université de Genève.

Perspectives oecuméniques: Pasteur de Calonne

Le 26 septembre dernier a eu lieu une rencontre de la paroisse réformée, catholique, de

	<p>l'Eglise évangélique et de l'Eglise ICF. Ce fut un désir de vivre œcuménisme de façon la plus concrète possible. Le désir des 4 Eglises est de répondre aux besoins de la vie locale des Gruyériens. De quoi ont-ils besoin ?</p> <p>Il y a eu une réflexion par petit groupe afin de savoir qu'elles sont les attentes des personnes et comment nos Eglises peuvent y répondre. Cette rencontre a réuni beaucoup de monde et cela a amené le groupe à avoir un rêve en commun, un rêve d'aller plus loin, un désir de travailler ensemble. Pour le moment, on veut rester dans le rêve et on commence à ébaucher des projets concrets. Il y a un grand désir d'aller en avant avec un projet commun sur la région bulloise. On espère que cette dynamique va se poursuivre et que nous pourrions apprendre à cheminer ensemble dans cette foi commune aux services de la communauté locale.</p>
<p>5. Fixer le jour des Assemblées de Paroisse, discussion et décision</p>	<p>Ce point a été mis à l'ordre du jour suite à des commentaires de certains paroissiens.</p> <p>Ce point a été longuement discuté lors d'une réunion du conseil de paroisse. Le conseil de paroisse propose de fixer les assemblées de Paroisse, le dimanche matin pour les raisons suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - les mardis, les séances finissent tard dans la soirée donc moins attentif vers la fin - difficile après une journée de travail de participer à une assemblée de paroisse - dimanche est le jour du Seigneur. Cela peut être problématique pour le repas de midi mais on est plus attentif - le CP propose d'organiser dans le futur un apéro dînatoire après les assemblées de paroisse qui ont lieu le dimanche - statistiquement il y a moins de personnes le mardi que le dimanche matin <p>Paroles aux paroissiens :</p> <p>M. Brandt rappelle qu'une décision avait été prise, il y a une dizaine d'années, de fixer aussi le mardi soir dans le but de permettre à un certain nombre de paroissiens de s'exprimer librement lors d'une assemblée de paroisse. Il y a peut-être moins de monde le mardi mais d'autres personnes y participent. Il trouve plus démocratique et non pas seulement religieux de donner la chance à d'autres paroissiens qui ne sont pas là aujourd'hui de s'exprimer.</p> <p>Mme Steffen Loup est du même avis que M. Brandt. On doit laisser le choix du mardi ou du dimanche aux gens, afin d'accueillir tout le monde dans la différence comme cela a été mentionné en début de séance. Elle n'a pas l'impression que ce soit une assemblée de paroisse car il y a trop de va-et-vient de personnes. Mme Steffen Loup trouve le tractanda de l'Assemblée trop chargé avec 11 points à l'ordre du jour. Elle est très insatisfaite du déroulement de cette assemblée.</p> <p>Mme Audemars est plus favorable pour une assemblée, le soir. Le dimanche est plus réservé pour un culte et non pas pour une assemblée. Le soir permet de mieux discuter les thèmes en profondeur. Le dimanche matin, on bâcle un peu les discussions car on aimerait bien aller dîner. Elle serait d'avis de continuer le soir.</p> <p>M. Paccaud a une proposition, puisque le dîner cause problème. L'assemblée de paroisse pourrait avoir lieu le dimanche après-midi avec le culte le matin</p> <p>Le pasteur de Calonne a remarqué que le soir, il n'y a pas forcément plus de gens et qu'en général, ce sont pratiquement les mêmes personnes qui viennent le mardi et le dimanche. Après une journée de travail, on n'est moins longtemps concentré. Il y a un public de jeunes et de familles, et même des personnes âgées qui ne sortent pas le soir. Il sera toujours difficile de satisfaire tout le monde.</p> <p>M. Genin préfère personnellement le dimanche. Il trouve dommage de demander, un dimanche, à l'assemblée de choisir le jour alors que les personnes qui viennent seulement le mardi ne sont peut-être pas présentes. Si la décision se faisait un mardi, les gens qui sont présents le mardi seraient donc plus forts. Il propose de reprendre cette question un mardi et ensuite de prendre une décision.</p> <p>Mme Ducry-Rey précise que ce point a été mentionné lors de la dernière assemblée du 16 mai 2017. Les participants du mardi ont été informés que ce point serait mentionné dans</p>

	<p>l'ordre du jour de l'assemblée d'automne.</p> <p>M. Brandt aimerait ajouter que nous avons tendance à avoir les assemblées en soirée à partir de 19.00 ou 19h30 moins 20h ou 20h30, comme il y a 10-20 ans en arrière. Les jeunes viennent davantage le soir. Il serait peut-être bien de fixer l'assemblée le lundi et non pas le mardi. En général, surtout à Bulle, il n'y a pas d'assemblée communale ou autre le lundi. Le lundi est plutôt un soir libre.</p> <p>M. Houriet trouve que si on a à coeur son Eglise, peu importe le jour, on peut toujours s'organiser pour y venir. Pour notre estomac, nous sommes en surabondance, on mérite tous de faire un peu un jeûne, donc c'est une fois un jeûne. D'autres personnes meurent de faim, alors qu'elles n'ont pas mangé depuis plusieurs jours donc ce n'est pas un jour de privation qui va nous faire de mal. Autre proposition : une année un mardi et l'autre année un dimanche. Ce n'est que deux fois par année, et si c'est quelque à quoi l'on tient, on peut s'arranger.</p> <p>Mme Ducry-Rey désire au vote, en gardant donc le mardi soir et le dimanche matin</p> <p>Mme Martinet a un souhait, une proposition. Si l'assemblée a lieu le dimanche, que cela se passe au Temple. Ainsi nous aurions des instruments de musique digne de ce nom pour le culte. Cela permettrait également de préparer à la MP l'apéritif dînatoire.</p> <p>Mme Ducry-Rey explique que ce n'est pas possible au Temple à cause de l'enregistrement. Avec la nouvelle sono, ce sera peut-être possible d'organiser l'assemblée au Temple.</p> <p>La proposition du conseil de paroisse est la suivante: nous vous proposons d'accepter que les assemblées de paroisse se déroulent désormais le dimanche exclusivement.</p> <p>Oui pour le dimanche : 22 personnes</p> <p>Non : 22 personnes</p> <p>Lors d'une égalité au conseil de paroisse, la présidente tranche mais est-ce que c'est également le cas dans une assemblée de paroisse. Mme Ducry-Rey pose la question à M. Blaser.</p> <p>M. Blaser n'a pas en mémoire ce détail du règlement, il serait donc prudent de le consulter.</p> <p>M. Blaser dirait que la voie de la sagesse serait peut-être de reporter la décision car il lui semble que l'assemblée n'est pas assez mure. Il y a plusieurs propositions et discussions.</p> <p>M. Houriet pense que si le dimanche est décidé, ce serait passer une décision en force.</p> <p>Mme Ducry-Rey lit l'article 78 à l'assemblée. Rien n'est mentionné dans le règlement</p> <p>Le pasteur Stauffer pense plus judicieux de prendre acte d'une égalité et ce sera au conseil de paroisse de réfléchir en tenant compte de cette égalité. Comme l'assemblée de paroisse a élu ses conseillers, en leur faisant confiance, les conseillers vont gérer cette question de manière responsable et non pas de manière égocentrique (pas centré sur notre propre avis et propre intérêt)</p> <p>M. Castella propose de passer au point suivi car chacun a relevé que les assemblées de paroisse durent longtemps. Il trouverait dommage que nous passions toute la journée sur ce point</p> <p>M. Brandt trouve que c'est une décision de l'assemblée. Le conseil doit faire une proposition à la prochaine assemblée de printemps. M. Brandt a toujours été contre une assemblée dans un Temple, on parle de finances de toutes sortes de choses.</p> <p>Le Pasteur de Calonne lui répond que ce n'est pas possible au Temple pour une raison d'enregistrement.</p> <p>Mme Ducry-Rey prend bonne note des différences et que malheureusement il n'est pas possible de contenter tout le monde.</p>
<p>6. Élection des délégué(e)s au Synode, mandat 2018-2022</p>	<p>Mme Ducry-Rey rappelle les articles du règlement ecclésiastiques, art. 78 et art 122. Personne n'est élu tacitement, suite à l'oubli de l'envoi des candidatures dans un délai de 30, selon l'art. 122.</p> <p>L'assemblée a reçu des cartes de vote avec les noms des personnes intéressées comme délégué au Synode: Brigitte Martinet, Marlène Aguet, Lucile Nordberg et les personnes</p>

	<p>intéressées comme suppléant : Raphaël Bär et Vinicius Stauffer. Mme Ducry-Rey demande si quelqu'un dans l'assemblée est intéressé à être délégué au Synode? Nous recherchons une personne supplémentaire comme délégué au Synode.</p> <p>Questions: Mme Brandt demande pourquoi autant de personnes comme délégué au Synode. Mme Ducry-Rey répond que c'est en fonction du nombre de paroissiens. M. Castella précise qu'il y a déjà des personnes intéressées. Cette élection n'est pas tacite et l'assemblée peut proposer d'autres personnes, pour l'instant il manque une personne à celles déjà proposées. Le Pasteur Stauffer rappelle qu'ils peuvent ajouter un nom sur la liste et les personnes ajoutées seront contactées afin de savoir si elles acceptent l'élection. Mme Ducry-Rey prie les gens de voter. Le vote est à bulletin secret. Vinicius Stauffer ne se présente que comme suppléant et non pas comme délégué au Synode. Il prie l'assemblée de ne pas le mentionner comme délégué mais seulement comme suppléant. M. Brandt demande si les catéchètes peuvent être mentionnées. Mme Ducry-Rey : oui car ce sont des paroissiennes.</p> <p><u>Election des délégué(e)s au Synode:</u> Brigitte Martinet, Marlène Aguet et Lucile Nordberg sont élues en tant que délégué avec 45 voix</p> <p><u>Suppléant des délégués au Synode:</u> Raphaël Bär est élu avec 45 voix et Vinicius Stauffer est élu avec 43 voix</p> <p>Deuxième tour car une place comme délégué du Synode est vacante. Des personnes ont été proposées et Mme Ducry-Rey propose de les mentionner ainsi si la personne souhaite dire un mot ou ne souhaite pas être délégué au Synode, de le mentionner directement. Les personnes proposées : Mme Brandt (1voix), Bérénice Castella (2 voix), François Duruz (1 voix), Jean-Luc Rossel (1 voix), Maya Rossel (1 voix), Claudine Castella (1 voix), Luc Genin (1 voix), Olivier Pralong (1 voix), Eric Fookes (1 voix), Maurice Houriet (3 voix), Mme Müller (1 voix), Andreas Haller (3 voix) Bérénice Castella accepte de se présenter comme délégué au Synode. Bien que Mme Castella soit la seule personne à se présenter, l'assemblée doit tout de même voter à bulletin secret. Chacun a le droit de mentionner une autre personne sur son bulletin de vote Vinicius Stauffer demande si pour le 2ème tour, le choix se fait entre Mme Bérénice Castella et M. Haller: Mme Ducry-Rey lui précise qu'il est également possible de mentionner une autre personne. Des personnes de l'assemblée indiquent que M. Haller ne souhaite pas être délégué au Synode. Le choix est donc entre Bérénice Castella ou une autre personne de la Paroisse.</p> <p><u>Bérénice Castella est élue comme délégué au Synode par 38 voix.</u></p> <p>Trois votes blancs, trois votes nuls, 1 vote pour Maurice Houriet et pour Andreas Haller Toutes les personnes élues ont trois jours pour refuser leur nomination. Mme Ducry-Rey félicitent toutes les personnes élues qui sont applaudies par l'assemblée.</p>
<p>7. Election complémen-taire d'un(e) conseiller(ère) de paroisse</p>	<p>Mme Ducry-Rey explique que Mme Leyla Glauser ne fait plus partie du conseil de paroisse et de ce fait son poste est vacant. Elle lit l'art. 82 pour l'élection d'un conseiller de paroisse. Malheureusement les 30 jours pour une élection tacite a été oublié, c'est la raison de ce vote par l'assemblée.</p> <p>Le conseil de paroisse propose Mme Rachelle Dokou.</p> <p>Mme Rachelle Dokou se présente rapidement devant l'assemblée.</p>

	<p>Mme Ducry-Rey prie donc les gens de voter à bulletin secret pour une élection complémentaire d'un(e) conseiller(ère) de paroisse.</p> <p>Rachelle Dokou est élue avec 43 voix. Félicitations de l'assemblée pour son élection.</p>
<p>8. Budget 2018</p>	<p>M. Stalder informe l'assemblée qu'un total de produit de CHF 1'178'700.00 est prévu pour 2018 et un total de charges de CHF 1'174'700.00, ce qui donne un résultat positif de CHF 4'000.00.</p> <p>Lors de l'élaboration du budget, il est toujours difficile de prévoir les produits. Suite à une discussion avec la comptable Mme Valley, il a été décidé cette année d'avoir une approche plus conservatrice et donc d'estimer le total des produits, soit les entrées fiscales sur la base des 3 années précédentes. Sur cette base, nous obtenons un résultat positif. Il faudra donc voir dans le courant de l'année comment les choses évoluent mais en général nous sommes toujours positivement surpris par les impôts des années antérieures que l'on ne peut pas anticiper.</p> <p>Au niveau des charges, on peut constater une augmentation de CHF 14'000.00 par rapport à 2017. Cette augmentation est due à une augmentation importante des salaires et des charges sociales de CHF 20'850.00. Augmentation totale de la masse salariale pour tous les employés, suite à la décision du Conseil de paroisse de comptabiliser les augmentations de tous les employés en début d'année civile et non plus en fonction de l'entrée en service de l'employé. Cette augmentation est compensée par un certain nombre de diminution au budget de certains coûts pour des activités paroissiales budgétées, notamment un montant de CHF 3'500.00.</p> <p>Nous avons également une diminution importante de la contribution à l'Eglise cantonale, le Synode a transmis le calcul des contributions à l'Eglise cantonale et Mission qui est calculé sur la base des rentrées fiscales de 2016, le montant exact qui sera perçu pour la contribution à l'Eglise cantonale pour 2018, et nous devons constater une diminution importante de CHF 7'000.00. En 2017, nous avons budgété CHF 159'000.00 et pour 2018 nous passons à CHF 152'000.00. M. Stalder a mentionné dans les grandes lignes l'évolution de ce budget.</p> <p>Questions</p> <p>M. Brandt constate que d'un côté dans l'administration, il a été annoncé CHF 18'000.00 de plus pour les frais du personnels et ensuite au point activités paroissiales "frais de personnels" une diminution de CHF 21'000.00. Comment expliquez-vous cela?</p> <p>2ème question de M. Brandt, qui concerne "Partage externe" ou contributions de CHF 48'000.00. Il constate que la présentation des comptes devient toujours plus petite. Il n'y aura bientôt plus qu'une demi-feuille.</p> <p>M. Brandt a demandé au Conseil par un courrier, il y a 3 semaines, de l'informer de la part en pourcentage de contribution à la Mission. C'est une tâche qui revient à l'assemblée qui était dans la liste présenté tout à l'heure.</p> <p>Mme Ducry-Rey précise que le courrier est arrivé, il y a une semaine. Le conseil dans son complet n'a pas eu connaissance de ce courrier qui a été transmis à la personne concernée, soit M. Stalder. M. Stalder prend la parole et demande conseil à Mme Valley pour la 1ère question.</p> <p>Mme Valley répond à M. Brandt que la présentation est identique à celle présentée en novembre dernier. Auparavant, la précédente comptable présentait beaucoup de détails. Selon Mme Valley, une comptabilité n'est pas toujours accessible pour tout en chacun, donc le détail est vu par le conseil en entier ainsi que par les réviseurs. L'idée était de ne pas présenter un document non lisible pour les membres de la paroisse, donc la présentation a été volontairement réduite. Mais ils sont à disposition des paroissiens pour répondre à toutes les questions.</p> <p>Par rapport au montant distribué sous contributions, Mme Valley informe qu'il s'agit de CHF 35'000.00 qui seront versés à Mission et Entraide à l'Eglise cantonale, CHF 3'000.00 pour des contributions caritatives qui sont mis à disposition du conseil de paroisse, CHF 10'000.00 pour le service social interne de la paroisse.</p>

	<p>M. Stalder ajoute que M. Brandt avait également posé la question sur la masse salariale qui a augmenté par rapport à 2017. Sous les activités paroissiales, nous constatons une diminution de la masse salariale. L'augmentation de la masse salariale est due par le changement décidé par le Conseil de comptabiliser les augmentations en début d'année civile et non plus en fonction de la date d'entrée en service de l'employé.</p> <p>Au niveau administratif, notre système pour les rémunérations se réfère à l'échelle de l'Etat de Fribourg. Cette base tient compte de certaines échelles et paliers et chaque employé monte d'un palier d'année en année.</p> <p>Au niveau de l'activité paroissiale, en 2017 nous avons encore le budget de M. Ludovic Papaux qui était pris en compte et pour 2018, nous avons le budget par rapport à Dorianne Jeanneret. C'est ce qui explique la diminution sur ce poste.</p> <p>M. Stalder prend à nouveau la parole au sujet de son courrier, qui lui a bien été transmis. Suite au courrier reçu du Synode, où les différents taux sont mentionnés. Selon M. Stalder, lors de la dernière assemblée de paroisse, un vote a eu lieu pour que cette cotisation pour Mission soit de 30 %, ce sont donc les 0.3 déterminé lors de la dernière assemblée de paroisse. Le montant a été fixé à ce moment-là. M. Stalder précise que c'est le montant maximum, qui a été fixé, déterminé et décidé.</p> <p>M. Audemars désire savoir sur le compte "prestations de tiers" (3104), à quoi consiste le montant de CHF 34'500?</p> <p>Mme Valley explique que des frais de réviseurs externes d'un montant de CHF 1'500.00 où ils auraient eu besoin d'aide pour le bouclage de la comptabilité. En 2017, il n'a pas été utilisé mais on continue de prévoir une réserve pour 2018. Ce montant comprend également des frais de perception d'impôts, c'est en fait la taxe de coût pris par les impôts de CHF 33'000.00.</p> <p><u>Rapport de la commission de révision des comptes</u></p> <p>Les réviseurs de compte, M. Marcel Aguet lit le rapport de la commission des comptes pour l'année 2018.</p> <p>Le budget 2018 est accepté à l'unanimité des personnes présentes actuellement, excepté les membres du conseil.</p>
<p>9. Budget d'investissement, information, discussion et approbation</p>	<p>M. Stalder présente ce point. Une partie est une approbation et une partie d'information. M. Stalder présente, en remplacement de M. Yogo, le budget d'investissement. Le dicastère du bâtiment est sous la responsabilité de M. Yogo, qui s'occupe des investissements et des travaux nécessaires à l'Eglise. M. Yogo s'est réuni avec la commission des bâtiments. M. Stalder s'est impliqué avec M. Yogo du point de vue financier ainsi qu'avec la Présidente de paroisse. M. Yogo a tenu compte de tous les travaux à faire dans tous les bâtiments de la paroisse. Par rapport aux nombreux travaux mentionnés, il a été établi une liste de priorisation des travaux urgents. Dans un premier temps, nous allons parler des travaux de la toiture de la maison de paroisse, montant assez important prévu. Les fenêtres de la maison de Paroisse devraient également être changées. Après une discussion avec la commission des bâtiments et suite aux nombreux travaux, il est vraiment nécessaire de prendre encore du temps pour la réflexion. Quels travaux veut-on engager? Au vu des travaux de la toiture, une réflexion est à faire si l'on veut emménager les combles (éventuellement un appartement) ou que veut-on faire? Une telle réflexion n'a pas encore eu lieu donc la commission du bâtiment doit encore étudier toutes les possibilités. Par rapport au 1er choix fait par le Conseil de Paroisse, il a été décidé de le mettre en attente pour mener à un bien la réflexion et peut-être vous proposer un budget lors de la prochaine assemblée de paroisse. Par contre, il a été déterminé un certain nombre de petits travaux qui devraient être engagés dans l'année qui suit pour un montant de CHF 44'000.00.</p> <p><u>Liste des petits travaux en 2018 pour un montant de CHF 44'844.-</u></p> <p>- Temple, A.a Sol du temple, joint au raccord sol-plinthe, 300.-</p>

- Temple, **A-d** Protection du vitrail de la galerie, 1000.-
- Temple **A-e** Ponçage du plancher et huilage, 900.- (hygiène enfant)
- Temple, Installation d'une table de mixage par tablette, 4984.-
- Temple, installation d'étagères, 7560.-
- Maison de paroisse, **B.e** Mise en place d'une main courante sur l'escalier, 1200.-
- Maison de paroisse, Plateforme élévatrice, 16'900.-
- Poste d'étude pour la maison de paroisse et le temps 12'000.-"

En réponse à la demande de Maurice Houriet, le dernier poste concerne pour le poste d'étude (honoraires des architectes)

Le CP propose à l'assemblée d'approuver cette liste des travaux

Questions:

M. Brandt n'est pas content avec certains postes. Premièrement le monte-charge : il est très important de revoir ce poste car le montant de CHF 17'000.00 est trop élevé. Chaque année, des montants sont investis ce poste. Selon M. Brandt, l'entreprise a fait faillite et les gens ne sont pas compétents. Il n'est pas d'accord que l'on mette un tel montant dans un budget qui doit être voté aujourd'hui. Deuxième point, les frais pour l'étude par un architecte afin d'obtenir des plans alors que l'on pourrait les faire soi-même en demandant des offres, ce qui n'a pas été fait. Nous pourrions très bien prendre directement contact avec des artisans sans passer par des architectes. M. Brandt ne peut pas admettre que le conseil ne fasse pas par lui-même les travaux donnés à l'architecte. Il estime que ce n'est pas du tout un plan d'investissement, mais simplement des dépenses courantes qui vont de soi. Il y a une année, M. Brandt avait déjà souhaité que l'escalier dans le Temple soit refait. Il y a une offre, d'environ CHF 15'000.00, mais elle n'est pas mentionnée dans ce budget, pourquoi? Cette offre comprenait tout l'escalier qui monte à l'orgue. M Brandt estime que cet escalier est dangereux surtout pour des personnes qui ne connaissent pas les lieux ou en se déplaçant dans la précipitation. Il faut revoir tous ces travaux urgents. Pour les dépenses courantes, le CP peut décider quoi faire. Ce n'est pas le toit de la maison de paroisse qui va mal, mais il manque une isolation au toit. Il n'y a pas de déperdition de chaleur et les fenêtres ne doivent obligatoirement être changées dans l'immédiat. On attend encore une expertise de la déperdition de chaleur qui est en attente pour l'instant donc avant cette expertise, on ne peut pas se prononcer sur le changement des fenêtres. M. Brandt trouve que ce n'est pas à lui de dire ce qui est à faire mais le conseil doit prendre le temps de réfléchir. Il se demande qui est le remplaçant de M. Yogo car il ne le sait pas et ne le constate pas dans l'organigramme. Un conseiller est partie entre temps, ce n'est pas normal et depuis une année aucun organigramme définitif. M. Paccaud prend la parole afin de confirmer qu'il y a un gros problème avec les fenêtres de la maison de paroisse, surtout au 1er étage à la Crèche. On ne trouve plus les pièces de rechange pour réparer certaines fenêtres endommagées. Gros problèmes surtout au niveau mécanique des fenêtres. A la Crèche, deux fenêtres sont totalement condamnées, car on ne peut absolument pas les réparer.

M. Yogo remercie M. Brandt pour son intervention. M. Yogo rappelle que nous nous trouvons dans des bâtiments protégés et il y a des règles à respecter, donc on ne peut pas entreprendre certains travaux sans la connaissance de ce qui est protégé ou pas. On peut bien prendre des artisans mais nous ne serons peut-être pas en règle pour la Ville. C'est la raison pour laquelle nous devons prendre contact avec des personnes qui connaissent les règles dans la protection des bâtiments. Concernant la somme pour l'étude des architectes, c'est dans le but de les payer pour le travail effectué. En ce qui concerne l'organisation au sein du conseil, nous travaillons en binôme et tout ce qui a été fait, a été présenté au conseil donc il y a toujours une interaction dans l'équipe du conseil et cela fonctionne très

bien. Concernant le toit, des tuiles sont déjà tombées, il y a donc un problème de sécurité. Il y a non seulement de la déperdition car le plancher des combles n'est pas isolé, donc les locataires ressentent ce manque d'isolation dans l'appartement. Si l'on refait des travaux sur le toit, il serait donc utile de profiter de l'isoler, ainsi cela nous donne une économie d'énergie. En début janvier 2017, nous avons eu une augmentation de 60 % de la consommation du CAD (chauffage à distance) donc si nous continuons ainsi nous perdons de l'argent que l'on aurait dû investir dans la rénovation du toit. C'est pour cette raison que nous avons projeté des travaux au niveau de la maison de paroisse. Si un échafaudage est installé et que nous avons des problèmes avec les fenêtres, nous devrions donc profiter de les changer. M. Yogo a fait venir M. Ruffieux, qui a pu constater que les fenêtres étaient de vraies passoires. M. Ruffieux est un spécialiste donc il sait de quoi il parle. M. Yogo est un ingénieur mais il n'est pas spécialisé dans les fenêtres. D'autres offres en parallèle ont été demandées. Le Conseil trouve que le changement des fenêtres est nécessaire. Le plus gros problème est auprès de la Crèche et il serait vraiment nécessaire de résoudre rapidement surtout du point de vue sécuritaire. La plateforme est également un grand problème, il serait possible de mettre une rampe mais il faudrait pratiquement la commencer chez le voisin afin que l'inclinaison ne soit pas trop forte. On doit mettre une plate-forme aux normes demandées. Nous devons proposer quelque chose qui fonctionne tout le temps et non pas une fois sur deux. M. Yogo ne voit pas comment mettre la plateforme aux normes sans dépenser une telle somme. Merci

M. Maurice Houriet : au sujet de la rénovation de la toiture. Il est important de voir dans le long terme qu'est-il possible de faire, comment utiliser tout l'accès des combles. Cela ne sert à rien d'isoler la toiture si on n'a pas un projet concret pour les combles (éventuellement des chambres, appartement, salles, etc). Avant tous travaux importants, il est nécessaire de faire une réflexion. Il est possible de faire un remplacement des tuiles manquantes ou un plastique provisoire dans l'attente d'une éventuelle rénovation de la toiture. Un projet ne doit pas seulement être fait par le conseil de paroisse mais plutôt une réflexion commune afin de voir où l'on veut aller et éventuellement utilisé les talents des paroissiens. Comment utiliser les locaux à disposition et suite à la réflexion, un budget devra être mis sur pied. ? Ce serait donc des projets mis sur pied ensemble. Il serait donc bien de mettre en place des rencontres en vue de discussion, comme cela a été fait dans le passé. Chacun donnerait ses idées et qui pourrait s'engager dans tel ou tel domaine et quels genres de locaux faire?

Mme Ducry-Rey peut mettre en avant la date de réunion de réflexion du dimanche 4 février 2018, après le repas communautaire (de 14.00 - 15.00 heures). Cette date a été prévue par le Conseil dans le but d'une rencontre pour tous les paroissiens prêts à s'investir dans une réflexion pour les futurs travaux.

Le Conseil de paroisse ne voulait pas décider par lui-même des petits travaux mais il a décidé d'être clair envers l'assemblée et de vous informer de ces travaux 2018.

M. Audemars: au début le mot investissement a été utilisé mais des montants de CHF 300.00, ce sont plutôt de l'entretien courant et non pas des investissements.

Mme Ducry-Rey: investissement, c'était plus pour les gros travaux

M. Audemars: CHF 300.00, ce n'est pas un investissement mais ce sont des frais d'entretien courant.

M. Stalder: le Conseil avait plus pensé sur le montant total et non pas sur chaque montant.

Mme Ducry-Rey: au début le conseil voulait seulement présenté le montant total et non pas le détail.

Vote pour le budget d'investissement, mais plutôt petits travaux:

27 voies pour
5 abstentions
3 refus

Le budget des petits travaux est donc accepté par l'assemblée.

10. Informations

Le Conseil de paroisse essaie de plus en plus de transmettre aux paroissiens les informations, les décisions prises lors de ces séances. Mais comme toutes

communications, il est important que cela aille dans les deux sens. Si cela ne fonctionne que dans un sens automatiquement, cela va s'atténuer. Mme Ducry-Rey invite les gens à travailler ensemble donc vous et nous. Elle donne la parole aux paroissiens pour les informations:

M. Brandt donne une information au sujet de l'interreligieux. Il remercie le conseil de paroisse, qui prend au sérieux cette nouvelle donne, elle est en route par tout ce mélange de population et par tout ce qui se passe aussi dans notre pays. Nous ne pouvons plus vivre en vase clos dans sa propre paroisse, seule sans connaître les problèmes qu'il y a autour de nous, dans un monde de plus en plus divisé et qui se déshumanise. M. Brandt fait circuler un calendrier interreligieux, qui sort depuis un certain nombre d'année dans le cadre de la semaine suisse des religions. Cette année, il y a également un dépliant sur la méditation et les prières de toutes les traditions, les cultures et surtout des religions dans le monde. Ce calendrier coûte CHF 15.00. Parallèlement, il y aura dans ce lieu un cours de formation au dialogue interreligieux. C'est également quelque chose dont nous avons besoin pour parler aux autres de manière objective. Cela ne veut pas dire que nous allons abandonner notre foi ou notre croyance, mais cela l'a plutôt encouragé. Ce cours s'adresse davantage à des responsables de la formation, des jeunes, des catéchètes et autres personnes. Ce cours aura lieu 4 mardis soir en mars 2018.

Mme Ducry-Rey précise que ce cours est organisé par le groupe interreligieux et non pas par la Paroisse.

M. Aguet désire aller dans le même sens que M. Brandt. Le conseil de paroisse parle de travailler ensemble et il y a eu le marché d'été où nous avons pu présenter des livres. Il constate que l'Eglise baptiste a environs 100 mètres de nous sur le marché, présents depuis environs 15 ans et que nous ne sommes pas capables de travailler avec eux ou eux avec nous. Ensuite, nous parlons de l'église apostolique, église protestante et l'église catholique et l'ICF mais vous oubliez l'église baptiste. Il sait qu'il y a un conflit avec l'église baptiste, qu'ils ne sont pas d'accord mais il y a eu suffisamment de culte sur le pardon et la réconciliation. Il trouve que les pasteurs auraient un travail à faire. L'église baptiste est présente depuis 15 ans à la place du marché et nous faisons la même chose, malheureusement sans grand succès. M. Aguet désire une réponse précise par rapport à notre position envers l'église baptiste.

M. Castella lui donne une réponse très simple, pour avoir un dialogue il faut deux personnes. Les personnes qui ne veulent pas, ne sont pas chez nous mais l'église baptiste. Il l'encourage à les contacter et à leur demander pour quelles raisons ils ne veulent pas participer aux activités oecuméniques de la région.

Mme Ducry-Rey précise que de notre côté et des autres églises, le pas est fait. La question leur est chaque fois posée s'il souhaite s'engager par exemple dans le projet 500 ans de la réforme, car cela les concernait aussi, le pas de notre côté à toujours été fait.

Le Pasteur Stauffer : pour le marché, la paroisse les a approchés dès le début et on a reçu un non. C'est important que vous sachiez que suite à la collaboration que nous avons eu dans le Chemin de la Passion entre l'église évangélique de Bulle et la paroisse catholique, et que durant cette semaine nous avons eu une prière commune au 3 églises pour la Gruyère, l'église baptiste a dit qu'elle ne voulait plus rien avoir à faire avec nous, car nous sommes des hérétiques en collaborant avec l'église catholique qui est damné à leurs yeux.

Mme Ducry-Rey donne une information reçue par Mme Ruffieux. La veille de l'assemblée, ils ont pu préparer plus de 40 paquets de Noël.

Il y a également Soup Y Rail qui se réunit tous les vendredis soirs, dans le passé le conseil de Paroisse offrait un plateau de charcuterie et de fromages, le jour de Noël. Le conseil a décidé de renouveler cette tradition.

Pasteur Stauffer, il y avait une demande afin que nous organisions un voyage sur les Traces de Luther en 2018. Il a fait un sondage parmi les paroissiens afin de savoir si les personnes intéressées étaient pour un voyage court ou long. La majorité était pour un

	<p>voyage long. Il n'a pas encore tous les éléments pour faire un flyer à ce jour. Sachez donc qu'un tel voyage de 5-6 jours, transport, demi-pension, visite des lieux compris coûte environs CHF 900.00.</p> <p>M. Blaser salue cordialement Mme la Présidente, les membres du Conseil de Paroisse, les paroissiens de la paroisse de Bulle-La Gruyère de la part l'Eglise réformée du canton de Fribourg, qui transmet également ces bons voeux pour la période de l'Avent qui est si importante et belle. Il profite de transmettre quelques informations:</p> <ul style="list-style-type: none"> - une petite brochure pour l'anniversaire de la réforme a été éditée par l'Eglise réformée du Canton de Fribourg et qui s'intitule "Sur les Traces de la foi réformée dans le canton de Fribourg ou en Terre fribourgeoise". L'idée était de simplement marquer le coup puisque cela fait 1 an que nous fêtons. Nous voulons nous souvenirs des réformés présents dans le district du Lac qui sont arrivés ensuite dans la région de la Singine, dans la région de la ville de Fribourg et également ici en Gruyère et c'était l'idée de retracer un peu ce passage de manière si possible attrayante et intéressante. Cette brochure sera distribuée et sera également à la disposition de la Paroisse. - sur le plan cantonal, ils font des efforts en matière de communication et M. Blaser salue ces efforts de communication qui sont fait par la paroisse de Bulle-la Gruyère. Le canton a mis en place une petite lettre de nouvelle qui s'appelle "R", qui est paru une fois et qui va paraître au mois de décembre pour informer de ce qui se passe sur le plan cantonal mais également ce que les paroisses ont envie de transmettre aux autres paroisses. Par exemple dans la prochaine lettre "R", il y a une paroisse qui a mis en place un concept pour transmettre les voeux de Noël (c'est une carte qui se déplie et qui représente quelque chose d'assez beau pour tous ces paroissiens) et le concept sera mis à disposition de toutes les autres paroisses si elle le souhaite pour Noël 2018. La transmission d'informations d'une paroisse à l'autre est donc possible au travers de la lettre "R". Sur le site de l'Eglise cantonale, vous avez accès à cette lettre "R". - Réform-Action, qui a eu lieu à Genève début du mois de novembre et qui a réuni plus de 5'000 jeunes. Notre Eglise était bien représentée dans ce grand rassemblement de jeunes à Genève. 5'000 jeunes rassemblée à Genève et pas un problème, c'est un point qui n'a pas été suffisamment relaté par les journalistes. - sur la place fédérale à Berne, le spectacle "Reset" qui veut dire remise à jour. Ce spectacle parle de la Réforme d'une manière un peu intellectuelle et un peu cryptée mais durant tout le mois de novembre, il y a eu sur le Palais Fédéral un spectacle qui faisant allusion de manière très claire à ce qui s'est passé dans notre pays pour la Réforme. - A la FEPS, il y a un projet de constitution qui est en train de se mettre en place et l'idée que nous ne parlerons plus de la FEPS mais de l'Eglise évangélique réformée de Suisse. Ce qui serait un grand changement parce que l'on parlera de la dimension de l'Eglise non plus seulement au niveau d'une paroisse ou au niveau d'un canton mais aussi sur le plan national. <p>Félicitations aux uns et aux autres pour leur engagement ainsi qu'au conseil de paroisse et aux ministres.</p>
<p>11. Divers</p>	<p>Mme Ducry-Rey donne divers informations:</p> <ul style="list-style-type: none"> - cette année a eu lieu le 1er souper des employés de la paroisse. - Pasteur Stauffer a 25 ans de ministère pastoral, toutes nos félicitations - M. Christian Paccaud fête ses 10 ans de service auprès de la Paroisse comme sacristain, toutes nos félicitations. <p>Pasteur Stauffer veut parler à titre personnel, car il n'a pas pu en parler avec le conseil. Il désire interpeller M. Blaser en tant que Président du conseil Synodal, il vient de parler de projet de la FEPS de devenir Eglise et d'écrire sa constitution. Il a été interpellé par un communiqué de presse qui est paru dans Protest Info, qui nous dit qu'il n'y a même plus de mention au symbole des apôtres dans cette constitution. A titre personnel, il désire l'encourager que notre Eglise se batte pour qu'il reste un peu de substance chrétienne reliée à notre tradition, de la substance qui nous relie aussi à l'Eglise universelle qui</p>

	<p>accepte ces textes. Il trouve important que l'on fasse acte de solidarité avec l'Eglise universelle et que ce soit écrit. Que les textes traditionnels soient également reconnus à moins que le communiqué de presse ne soit pas juste.</p> <p>M. Blaser remercie le Pasteur Stauffer pour cette question. Très exactement ce que les textes vont donner, on n'est pas encore arrivés au bout. Mais les confessions de foi des Eglises sont mentionnées et il y a tout de même un préambule trinitaire. On n'est pas dans une sécularisation, il y a des voix qui se font entendre pour dire que nous sommes une Eglise. Si le symbole des apôtres est mentionné tel quel, M. Blaser ne peut pas répondre car il y a aussi les confessions de foi réformée, il y en a toute une série et il y a aussi ce que la conférence des Eglises réformées d'Europe. Tout cela doit être mentionné d'une manière ou d'une autre pour être le plus léger possible. Les confessions de foi sont mentionnées globalement mais il ne peut pas répondre pour le symbole des apôtres. Il a très bien entendu l'interpellation du Pasteur Stauffer.</p> <p>Olivier Pralong souhaite la bienvenue à Rachelle Dokou en tant que conseillère de Paroisse. Il profite également de remercier tous les conseillers de Paroisse pour leur travail. L'assemblée les applaudit.</p> <p>Mme Ducry-Rey remercie l'assemblée pour sa participation et tout le monde est invité l'apéritif dînatoire.</p>				
	<table border="0" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td>La Présidente</td> <td>La Secrétaire</td> </tr> <tr> <td>G. Ducry- Rey</td> <td>C. Bisig-Charrière</td> </tr> </table>	La Présidente	La Secrétaire	G. Ducry- Rey	C. Bisig-Charrière
La Présidente	La Secrétaire				
G. Ducry- Rey	C. Bisig-Charrière				